

À l'intention de tous les anciens employés de MABE

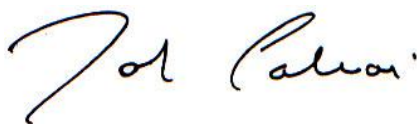
Consœurs, confrères,

Lors de notre dernière communication, nous avons annoncé que le tribunal administratif du Travail (TAT) avait rendu une décision en notre faveur. Depuis, la compagnie MC Commercial a demandé à la Cour supérieure de casser la décision du TAT. Or, la semaine dernière, la Cour supérieure a rendu sa décision (disponible sur le site Web d'unifor Québec), indiquant que la décision du TAT était raisonnable et qu'elle n'interviendra pas. Donc en résumé, la décision entière du TAT est maintenue. Il n'est pas impossible que la compagnie demande à la Cour d'appel du Québec la permission d'interjeter appel. Ceci reste à suivre.

Nous sommes également dans le dossier du recours de Retraite Québec contre le failli (MABE), représenté par le Syndic. Ce recours vise à récupérer les sommes dues au régime de retraite, qui n'avaient pas été payées au cours des mois précédant la faillite de MABE. Unifor dans ce dossier est en instance de se faire reconnaître comme intervenant dans les procédures. Toutefois, Retraite Québec n'a pas encore procédé, pour des raisons hors de notre contrôle pour le moment. Donc, ce recours est toujours en suspens.

Finalement, le dernier volet sur lequel nous travaillons est celui de la demande de recours collectif déposé l'année dernière. Un Juge a été désigné pour gérer le dossier. Sans surprise, les dirigeants de MC Commercial, Luis Berrondo, James Fleck et Francisco Berrondo contestent notre requête par quelques moyens préliminaires. Nous sommes présentement à préparer nos arguments dans cette affaire pour défendre notre position. Ce dossier est à suivre également.

En toute solidarité,



John Caluori
Adjoint au directeur québécois

JC/dm_sepb343